Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260309-20260313-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

Date de convocation
02/03/2026
Affichée le 02/03/2026

L'an deux mil vingt-six
Le lundi neuf mars à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

Date d'affichage
12/03/2026

Etaient présents **:**
M. GAIGNE Olivier, M. MARIE Christophe, Mme PRIOUL Joëlle, M. LETELLIER Daniel, Mme GAUTON Gaëlle, M. de MONCUIT Jacques, M. VASLET Didier, Mme BOCCARD-FERRAND Marie-Odile, M. GERVIS Philippe, Mme GOBE Ghislaine, M. QUERRY Christophe, M. LEGAVRE Jean- Luc, Mme NAWOJ Elisabeth, Mme LENDORMY Clémence, Mme BROSSAY Aurélie, M. JUHEL Arnaud, M. CHEVALIER Yohann, Mme BOUGOUIN Vanessa.

Absents excusés **:**
M. HURAUX Alexandre a donné pouvoir à M. JUHEL Arnaud
Mme BERTHEL Marlène, M. PONTAIS Jean-Philippe, Mme ROUTIER Laetitia, Mme BOUVIER Maria.

Mme NAWOJ Elisabeth a été nommée secrétaire.

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 19

2026.03.13) TRAVAUX AMENAGEMENT DE LA RUE DU STADE : DEVIS RÉSEAU EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal des devis pour le contrôle du réseau d'eaux pluviales de la rue du Stade dans le cadre des travaux d'aménagement de cette rue.

Il est proposé de retenir le devis suivant pour le contrôle du réseau d'eaux pluviales :

- Entreprise LEBLANC Environnement Taillis pour l'hydro curage et le passage de la caméra du collecteur EP allant de la rue de Dinan au stade municipal pour un montant forfaitaire estimatif de 1 301 € HT (les heures supplémentaires seront en plus si besoin).

- Entreprise EVEN Pleurtuit pour la réparation du réseau d'eaux pluviales suite au contrôle présentant quelques anomalies (reprise du raccord EP et remplacement du réseau dégradé) d'un montant de 4 100 € HT.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260309-20260313-DE

Il est précisé que ces travaux sont nécessaires avant la réalisation du revêtement en cours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Accepte les devis présentés ci-dessus,
Ces dépenses seront payées à l'article 2315 Opération 182 du budget 2026,
Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 12 mars 2026

Le Maire :

O. GAIGNE